

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7266

concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et l'Université de Montréal a/s Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 40 et 42 a) de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et plus particulièrement l'article 13 (2) de ladite loi;

ATTENDU le *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

ATTENDU la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (C.T. 215340 du 13 juillet 2015);

ATTENDU la *Politique d'acquisition de biens et de services et d'octroi de contrats de construction*;

ATTENDU qu'un bon de commande interne fera office de contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque, d'une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025;

ATTENDU la valeur de ce contrat qui s'établit approximativement à 340 548.92 \$ (avant taxes);

ATTENDU que l'UQO peut, par l'entremise du PBUQ, conclure un contrat de gré à gré du fait qu'il y a seulement un contractant possible pour chacune des ressources documentaires électroniques sous licence visée, et ce, en raison d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif;

ATTENDU du vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais et le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7266

concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et l'Université de Montréal a/s Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

D'AUTORISER le vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout document nécessaire donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7267

concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 40 et 42a) de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et plus particulièrement l'article 13 (2) de ladite loi;

ATTENDU le *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

ATTENDU la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (C.T. 215340 du 13 juillet 2015);

ATTENDU la *Politique d'acquisition de biens et de services et d'octroi de contrats de construction* de l'UQO;

ATTENDU qu'un bon de commande interne fera office de contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque, d'une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025;

ATTENDU la valeur de ce contrat qui s'établit approximativement à 247 387.74 \$ (avant taxes);

ATTENDU que l'UQO est membre du RCDR pour la recherche, un partenariat d'universités canadiennes qui a pour objet l'expansion du contenu numérique pour la recherche universitaire au Canada;

ATTENDU que le RCDR fait l'acquisition de licences de ressources électroniques à grande échelle en vue de bâtir une infrastructure de connaissance et une capacité de recherche dans les universités canadiennes;

ATTENDU que l'UQO peut, par l'entremise du RCDR, conclure un contrat de gré à gré du fait qu'il y a seulement un contractant possible pour chacune des ressources documentaires électroniques sous licence visée, et ce, en raison d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif;

ATTENDU l'avis du vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation et de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7267

concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

D'AUTORISER le vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout document nécessaire donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7268

concernant l'octroi d'un contrat de construction pour l'aménagement de laboratoires d'enseignement en kinésiologie au Centre sportif du pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 1^{er} mars 2024 et le 4 avril 2024;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

ATTENDU que l'entreprise DLS Construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de construction pour des travaux de construction pour l'aménagement de laboratoires d'enseignement en kinésiologie au Centre sportif du pavillon Alexandre-Taché au montant de sept cent trente-six mille dollars (736 000 \$) avant taxes à l'entreprise DLS Construction inc.;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la secrétaire générale à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7269

concernant l'octroi d'un contrat pour les services professionnels en architecture pour la construction d'une résidence étudiante à Gatineau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 29 février et le 28 mars 2024;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions, fondé sur une évaluation de la qualité;

ATTENDU que le consortium composé des firmes d'architectures l'Atelier, collectif d'architectes Inc. et ADHOC architectes Inc. a obtenu la plus haute note octroyée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels en architecture pour la construction d'une résidence étudiante à Gatineau au consortium des firmes d'architecture l'Atelier, collectif d'architectes Inc. et ADHOC architectes Inc., ayant obtenu la plus haute note octroyée par le comité de sélection;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la secrétaire générale à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7270

concernant l'octroi d'un contrat pour les services professionnels en ingénierie pour la construction d'une résidence étudiante à Gatineau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 29 février et le 28 mars 2024;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions, fondé sur une évaluation de la qualité;

ATTENDU que la firme d'ingénierie GBI Experts-conseils Inc. a obtenu la plus haute note octroyée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels en ingénierie pour la construction d'une résidence étudiante à Gatineau à la firme d'ingénierie GBI Experts-conseils Inc., ayant obtenu la plus haute note octroyée par le comité de sélection;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la secrétaire générale à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du nom du ou de la récipiendaire par l'UQO

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7271

concernant une recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

**Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du nom du ou de la récipiendaire par
l'UQO**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7272

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employée ou employé
d'honneur » de l'UQO pour l'année 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7273

concernant le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice du Service des finances

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'adoption du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* lors de la séance du conseil d'administration du 14 juin 2021;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que l'échéance du contrat de madame Murielle Côté est le 7 mai 2024;

ATTENDU la recommandation favorable du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat de cadre de madame Murielle Côté et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* à compter du 8 mai 2024;

DE RENOUVELER l'affectation de madame Murielle Côté au poste de directrice du Service des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7274

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Bélanger

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Louise Bélanger est à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2024;

ATTENDU la contribution de madame Louise Bélanger à la communauté universitaire à titre de professeure depuis le 1^{er} mai 2012;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Bélanger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7275

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Muriel Dufour

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Muriel Dufour est à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2024;

ATTENDU la contribution de madame Muriel Dufour à la communauté universitaire à titre de professeure depuis le 1^{er} juillet 2008;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Muriel Dufour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7276

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Michel Bastien

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Michel Bastien est à la retraite depuis le 1^{er} novembre 2023;

ATTENDU la contribution de monsieur Michel Bastien à la communauté universitaire à titre de coordonnateur à la gestion financière depuis le 29 mars 2021;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Michel Bastien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7277

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lucie Bois

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Lucie Bois sera à la retraite le 1^{er} juin 2024;

ATTENDU la contribution de madame Lucie Bois à la communauté universitaire à titre de commis de bibliothèque depuis le 5 juillet 2005;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lucie Bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7278

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Cossette

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Francine Cossette est à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2024;

ATTENDU la contribution de madame Francine Cossette à la communauté universitaire à titre de technicienne en technologies de l'information depuis le 9 août 1989;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Cossette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7279

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Monique Fecteau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Monique Fecteau est à la retraite depuis le 1^{er} décembre 2023;

ATTENDU la contribution de madame Monique Fecteau à la communauté universitaire à titre de secrétaire de direction depuis le 20 novembre 2012;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Monique Fecteau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7280

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lise Lajoie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Lise Lajoie sera à la retraite le 1^{er} juin 2024;

ATTENDU la contribution de madame Lise Lajoie à la communauté universitaire à titre d'agente de soutien administratif à la gestion des études depuis le 11 août 2003;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lise Lajoie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7281

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lise Legault

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Lise Legault est à la retraite depuis le 1^{er} février 2024;

ATTENDU la contribution de madame Lise Legault à la communauté universitaire à titre directrice du Service des finances depuis le 15 février 2010;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lise Legault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7282

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Armènia Rodriguez

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Armènia Rodriguez sera à la retraite le 1^{er} juin 2024;

ATTENDU la contribution de madame Armènia Rodriguez à la communauté universitaire à titre d'agente de soutien administratif aux ressources humaines depuis le 5 avril 2016;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Armènia Rodriguez.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7283

concernant l'approbation du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2024-2025

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 2 e) du *Règlement général 4 de l'Université du Québec* : « Exercice des pouvoirs à l'égard de l'Université et des établissements - Pouvoir des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 57.5 a) du *Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU le processus de préparation mis en place pour l'élaboration du budget de fonctionnement 2024-2025 de l'Université;

ATTENDU les orientations budgétaires 2024-2025;

ATTENDU le format de présentation exigé par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

ATTENDU l'avis favorable transmis à la rectrice par le comité exécutif lors de la séance du 15 avril 2024, tel qu'il appert à la résolution 477-CX-2283 concernant le budget 2024-2025;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation de la rectrice, présidente du comité de budget, et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par monsieur Kamel Adi,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2024-2025 ainsi que les renseignements complémentaires tels que présentés à l'annexe 2 ci-jointe, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

Prévisions budgétaires 2024-2025
Fonds de fonctionnement
Université du Québec en Outaouais
Période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025

Approuvé par : Nom (lettres moulées): Murielle Côté
Signature: _____
Titre du signataire: Directrice/Directeur des services financiers

Date 2024-04-23

Approuvé par : Nom (lettres moulées): Alain Godmaire
Signature: _____
Titre du signataire: Vice-rectrice/Vice-recteur à l'administration et aux finances

Date 2024-04-23

S.V.P. faire parvenir au Ministère la version Excel signée du fichier.

Prévisions budgétaires 2024-2025 ¹
Fonds de fonctionnement
Université du Québec en Outaouais

	Fonds de fonctionnement
PRODUITS	
PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS	
Droits de scolarité (incluant les montants forfaitaires) (401, 402, 403, 404, 406, 407)	26 591 089 \$
Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	5 565 772 \$
Autres frais facturés aux étudiants (408, 458, 459, 462, 463, 464, 467)	314 725 \$
Sous-total	32 471 586 \$
SUBVENTIONS PROVENANT DU MES (515)	84 376 151 \$
SUBVENTIONS PROVENANT D'AUTRES ENTITÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (405, 410, 427)	16 000 \$
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA (415 à 422)	1 549 723 \$
CONTRIBUTIONS ET DONATIONS DE TIERS (424, 426, 428, 429, 430, 446)	59 995 \$
VENTES EXTERNES (460)	1 356 915 \$
PRODUITS AUTRES (435, 445, 465, 466, 470, 526)	4 346 398 \$
PRODUITS TOTAUX	124 176 768 \$
CHARGES	
MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX	
Masses salariales (900 à 998)	85 161 983 \$
Avantages sociaux EXCLUANT les avantages sociaux futurs (700, 701, 702, 703)	18 474 642 \$
Sous-total	103 636 625 \$
AUTRES CHARGES	
Bourses, subventions, cotisations et transferts (735, 740, 871, 872)	1 391 933 \$
Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	7 866 175 \$
Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826, 830, 840, 845)	2 582 909 \$
Frais financiers (850, 851, 852, 853, 879)	209 550 \$
Autres charges (705, 706, 710, 715, 720, 725, 730, 745, 750, 755, 860, 870, 886, 892, 893)	8 445 880 \$
Sous-total	20 496 447 \$
CHARGES TOTALES	124 133 072 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	43 696 \$
VIREMENTS INTERFONDS	(754 040) \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) NET DES VIREMENTS INTERFONDS	(710 344) \$

Note 1: Selon normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, partie III du Manuel de CPA Canada-Comptabilité.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT INITIAL 2024-2025*

Établissement :

Postes comblés et autorisés au 29 février 2024

PERSONNEL ÉQUIVALENCE TEMPS PLEIN	Postes autorisés Budget révisé 2023-2024	Postes comblés 29 février 2024	Postes autorisés Budget initial 2024-2025	Variation postes autorisés	Postes vacants 29 février 2024
	a	b	c	d=c-a	e=c-b
Cadre supérieur	4,0	4,0	4,0	0,0	0,0
Cadre	26,0	21,0	25,0	(1,0)	4,0
Enseignant à temps plein	258,0	247,0	260,0	2,0	13,0
Professionnel	123,2	118,0	131,2	8,0	13,2
Technique	64,5	62,6	64,6	0,1	2,0
Bureau	116,6	105,3	112,9	(3,7)	7,6
Métier et ouvrier	8,0	7,0	8,0	0,0	1,0
TOTAL	600,3	564,9	605,7	5,4	40,8

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2025

Conciliation de la Subvention du MES

Subventions Brutes 2024-2025 (Cadre budgétaire initial)		89 993,6 \$
Montant(s) comptabilisé(s) au fonds avec restrictions : Selon cadre budgétaire		(3 063,7 \$)
Estimation de l'ajustement pour le recomptage de l'année:		
	2022-2023	0,0 \$
	2023-2024	0,0 \$
	2024-2025	450,8 \$
Autre(s) ajustement(s): à préciser		
Frais de gestion autorisés - Programme de mobilité et de courts séjours à l'extérieur du Québec		57,6 \$
Location de locaux - reclassement portion subvention bail emphyotique vers fonds d'investissement		(2 041,4 \$)
Provision UQO sur estimations du cadre initial amendé UQ		(1 071,1 \$)
Subventions études-travail - estimation UQO		50,5 \$
Montant apparaissant à la ligne SUBVENTIONS PROVENANT DU MES selon le « Formulaire budgétaire du MES »		84 376,2 \$
NOMBRE DE EEETP (brut)		4 830,64

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	EETP	EETPP
EFFECTIFS ÉTUDIANTS À TEMPS COMPLET		
Session d'été	541,1	1 301,5
Session d'automne	2 209,4	5 314,3
Session d'hiver	2 080,2	5 003,5

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7284

concernant l'autorisation à la rectrice relativement au versement d'une contribution à la Fondation de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'adoption, par le conseil d'administration, le 22 avril 2024, du budget du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice 2024-2025;

ATTENDU le versement prévu de la contribution de 200 000 \$ de l'UQO à la Fondation de l'UQO;

ATTENDU la *Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires*, laquelle prévoit une délégation de 125 000 \$ et moins à la rectrice pour les dépenses, engagements et modifications budgétaires;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par madame Julie Martineau,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la rectrice à effectuer le versement de la contribution d'un montant de 200 000 \$ de l'UQO à la Fondation de l'UQO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7285

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2024-2025

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2024-2025;

ATTENDU la résolution 464-CA-7218 concernant la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2024-2025;

ATTENDU le plan des effectifs au 1^{er} mai 2024;

ATTENDU la « situation budgétaire 2023-2024 et les orientations budgétaires 2024-2025 de l'Université du Québec en Outaouais » présentées au conseil d'administration du 4 décembre 2023;

ATTENDU le document « Présentation du budget de fonctionnement » déjà déposé au conseil d'administration;

ATTENDU l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2024-2025;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le plan des effectifs pour l'année 2024-2025, tel que déposé à l'annexe 3 comprenant les modifications suivantes :

Au 1^{er} mai 2024 :

- 1. Création** d'un (1) poste professionnel d'analyste de données (titre non officiel) au Rectorat;
- 2. Création** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien de secrétaire de direction au Secrétariat général à Gatineau;
- 3. Création** d'un (1) poste professionnel de bibliothécaire (Droit) au Service de la bibliothèque à Gatineau;
- 4. Abolition** d'un (1) poste métier et service du personnel de soutien de préposée ou de préposé à l'entretien d'immeuble (M0015) au Service des terrains et bâtiments à Gatineau;
- 5. Création** d'un (1) poste métier et service du personnel de soutien de responsable de l'entretien des résidences étudiantes (concierge) (Titre d'emploi non officiel) au Service des terrains et bâtiments à Gatineau;
- 6. Création** de deux (2) postes professionnels d'analyste de l'informatique (programmeur) au Service des technologies de l'information à Gatineau;
- 7. Création** d'un (1) poste professionnel d'analyste de l'informatique (cybersécurité et infrastructure) au Service des technologies de l'information à Gatineau;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7285

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2024-2025

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

8. Création d'un (1) poste professionnel de chargée ou de chargé de gestion au Bureau du registraire à Gatineau;

9. Abolition d'un (1) poste professionnel d'attachée ou d'attaché d'administration (P5111) au Bureau du registraire à Gatineau;

10. Création d'un (1) poste professionnel d'agente ou d'agent d'admission et d'inscription au Bureau du registraire à Gatineau;

11. Création d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur de stage au Département de droit à Gatineau;

12. Création d'un (1) poste professionnel de responsable de laboratoire à l'École interdisciplinaire de la santé à Gatineau;

13. Création d'un poste professionnel de conseillère ou de conseiller en emploi au Module de droit à Gatineau;

14. Création d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en administration – gestion départementale au Département de droit (0,5) et à l'École interdisciplinaire de la santé (0,5) à Gatineau;

15. Abolition d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études (B0196) au Décanat des études (0,6) et au Module de la psychoéducation (0,4) à Gatineau;

16. Création d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Décanat des études à Gatineau;

17. Création d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Décanat des études (0,5) et à l'Unité de gestion des études de 1er cycle à l'École interdisciplinaire de la santé (0,5) à Gatineau;

18. Création d'un (1) poste bureau du personnel soutien de secrétaire de direction au Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (0,5) et à l'École interdisciplinaire de la santé (0,5) à Gatineau;

Au 1^{er} juillet 2024 :

19. Abolition d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif au service aux étudiants (B0187) aux Services aux étudiants à Gatineau;

20. Création d'un (1) poste professionnel de responsable des activités étudiantes aux Services aux étudiants à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7286

concernant l'approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière*;

ATTENDU la *Loi sur l'Université du Québec*, articles 4 d) et f) et 31;

ATTENDU le budget de caisse préparé par le Service des finances;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande faite au ministère de l'Enseignement supérieur d'autoriser des emprunts temporaires de 0 \$ pour l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7287

concernant l'octroi d'un contrat pour l'achat de mobilier pour la cafétéria et l'atrium du pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 23 février 2024 et le 20 mars 2024;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

ATTENDU que l'entreprise Boutique du bureau Gyva Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour l'achat de mobilier pour la cafétéria et l'atrium du pavillon Alexandre-Taché à l'entreprise Boutique du bureau Gyva Inc. au montant de deux cent quatorze mille neuf cent soixante-sept dollars (214 967 \$) avant taxes;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la secrétaire générale à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7288

concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e suppléant·e dans le secteur disciplinaire « Informatique »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 3 avril 2024;

ATTENDU la résolution UQO-DII-109x-3544 de la 109^e réunion extraordinaire de l'assemblée départementale d'informatique et d'ingénierie tenue le 5 avril 2024 recommandant l'embauche de madame Hajar Moudoud;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Hajar Moudoud;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Julie Martineau, appuyée par madame Sarah Hatoum,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Hajar Moudoud à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « Informatique » au Département d'informatique et d'ingénierie, au site de travail Gatineau, pour un contrat débutant le 1^{er} juin 2024 et se terminant le 30 avril 2026;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Hajar Moudoud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7289

concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e suppléant·e dans le secteur disciplinaire « Génie »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 4 avril 2024;

ATTENDU la résolution UQO-DII-109x-3547 de la 109^e réunion extraordinaire de l'assemblée départementale d'informatique et d'ingénierie tenue le 5 avril 2024 recommandant l'embauche de monsieur Miloud Rezkallah;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Miloud Rezkallah;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par monsieur Kamel Adi,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Miloud Rezkallah à titre de professeur suppléant au secteur disciplinaire « Génie » au Département d'informatique et d'ingénierie, au site de travail Gatineau, pour un contrat débutant le 1^{er} juin 2024 et se terminant le 30 avril 2026;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur Miloud Rezkallah.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7290

concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e suppléant·e dans le secteur disciplinaire « Informatique »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 3 avril 2024;

ATTENDU la résolution UQO-DII-109x-3545 de la 109^e réunion extraordinaire de l'assemblée départementale d'informatique et d'ingénierie tenue le 5 avril 2024 recommandant l'embauche de monsieur Etienne Tajeuna;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Etienne Tajeuna;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Kamel Adi,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Etienne Tajeuna à titre de professeur suppléant au secteur disciplinaire « Informatique » au Département d'informatique et d'ingénierie, au site de travail Gatineau, pour un contrat débutant le 1^{er} juin 2024 et se terminant le 30 avril 2026;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur Etienne Tajeuna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7291

concernant l'embauche d'une professeure régulière à l'École interdisciplinaire de la santé

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Kinésiologie »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 4 avril 2024;

ATTENDU la résolution UQO-EIS-008x-0023 de la 8^e réunion extraordinaire de l'assemblée professorale de l'École interdisciplinaire de la santé tenue le 4 avril 2024 recommandant l'embauche de madame Laurie Simard;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Laurie Simard;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les critères d'embauche des professeurs;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Julie Martineau,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Laurie Simard à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Kinésiologie » à l'École interdisciplinaire de la santé, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1^{er} juin 2024 et se terminant le 30 avril 2026;

DE PERMETTRE un renouvellement de contrat conditionnel à l'avancement significatif de son doctorat si celui-ci n'est pas obtenu au terme du premier contrat;

DE RENDRE l'octroi de la permanence à madame Laurie Simard à titre de professeure régulière à l'École interdisciplinaire de la santé, conditionnel à l'obtention du doctorat au terme du deuxième contrat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Laurie Simard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7292

concernant l'embauche d'un professeur régulier à l'École interdisciplinaire de la santé

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Kinésiologie »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 4 avril 2024;

ATTENDU la résolution UQO-EIS-008x-0022 de la 8^e réunion extraordinaire de l'assemblée professorale de l'École interdisciplinaire de la santé tenue le 4 avril 2024 recommandant l'embauche de monsieur François Rodrigue;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur François Rodrigue;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur François Rodrigue à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Kinésiologie » à l'École interdisciplinaire de la santé, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1^{er} juin 2024 et se terminant le 30 avril 2026;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur François Rodrigue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7293

concernant la recommandation de non-renouvellement de contrat d'une personne professeure régulière non permanente

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7294

concernant la recommandation de non-renouvellement de contrat d'une personne professeure régulière non permanente

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7295

concernant les modifications au calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2024-2025

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Le calendrier universitaire;

ATTENDU l'article 4 du *Régime des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le projet de modification du calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2024-2025;

ATTENDU la recommandation favorable aux modifications à adopter au calendrier universitaire 2024-2025 formulée par la résolution 414-CE-3353 de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Sylvie Charette,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications au calendrier universitaire pour l'année 2024-2025 telles que présentées dans l'annexe 4, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7296

concernant le projet d'ouverture des admissions au doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS) offert en association

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le dossier d'opportunité concernant l'ajout de partenaires au doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS);

ATTENDU le protocole d'entente concernant le programme de doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS) entre l'UQAM et l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR, l'UQO, l'UQAT, l'INRS, l'ENAP ainsi que la TELUQ;

ATTENDU l'étude d'impact documentaire réalisée par le Service de la bibliothèque de l'UQO pour le doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS);

ATTENDU la résolution 414-CE-3347 de la commission des études du 4 avril 2024 approuvant le projet d'association de l'UQO au doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS);

ATTENDU l'avis favorable du Comité des programmes universitaires (CPU) quant au projet d'association;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sarah Hatoum, appuyée par madame Julie Martineau,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIER les admissions au doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS) aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme aux trimestres d'automne et d'hiver, à temps complet et à temps partiel, et ce, au trimestre d'automne 2024, sous réserve de la réception de la lettre du ministère de l'Enseignement supérieur confirmant le financement de l'effectif étudiant du programme;

DE RATTACHER le doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS) à l'unité de gestion des programmes de troisième cycle en santé;

D'APPROUVER le protocole d'entente concernant le programme de doctorat en santé et société (DISS) en association et de mandater le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour signer, pour et au nom de l'UQO, ledit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7297

concernant le projet d'ouverture des admissions au programme court de troisième cycle en théories et pratiques de l'exposition

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le projet de création d'un programme court de troisième cycle en théories et pratiques de l'exposition;

ATTENDU les annexes afférentes au projet;

ATTENDU la résolution CP-2EMI-2024-02-09-3 du comité de programmes de deuxième cycle en arts et cultures du 9 février 2024 concernant le projet de création du programme court de troisième cycle en théories et pratiques de l'exposition;

ATTENDU la résolution 20240212-008-APÉDAC-687 de l'assemblée professorale de l'École des arts et cultures (ÉdAC) du 14 février 2024 concernant l'adoption des descriptifs des activités d'enseignement du programme court de troisième cycle en théories et pratiques de l'exposition;

ATTENDU la résolution 155-SCE-350 de la sous-commission des études du 19 mars 2024 donnant un avis favorable au projet de création d'un programme court de troisième cycle en théories et pratiques de l'exposition;

ATTENDU la résolution 414-CE-3348 de la commission des études du 4 avril 2024 approuvant le projet de création d'un programme court de troisième cycle en théories et pratiques de l'exposition;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Kamel Adi,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIER les admissions au programme court de troisième cycle en théories et pratiques de l'exposition au campus de Gatineau, au trimestre d'automne et selon un régime d'admission à temps partiel, et ce, à compter du trimestre d'automne 2025;

DE RATTACHER le programme court de troisième cycle en théories et pratiques de l'exposition à l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en arts et cultures;

DE FIXER le contingentement à six (6) personnes étudiantes par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7298

concernant le projet d'ouverture des admissions au doctorat en sciences infirmières offert conjointement par l'UQO, l'UQAC, l'UQAR et l'UQTR

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la nécessité à l'UQO de mettre en place un doctorat en sciences infirmières en bonne et due forme qui viendra remplacer le doctorat sur mesure (département des sciences infirmières) (208B);

ATTENDU l'atteinte d'un consensus entre l'UQO, l'UQAC, l'UQAR et l'UQTR quant à l'orientation, la structure, la gestion et autres modalités générales du doctorat en sciences infirmières;

ATTENDU le projet de création du doctorat en sciences infirmières offert conjointement par l'UQO, l'UQAC, l'UQAR et l'UQTR;

ATTENDU la résolution 62-CP-2SI-30 du comité de programmes de deuxième cycle en sciences infirmières de l'UQO appuyant la mise en place du doctorat en sciences infirmières;

ATTENDU la résolution UQO-DSI-1339 du Département des sciences infirmières de l'UQO appuyant le projet de création du doctorat en sciences infirmières et adoptant les descriptifs de cours;

ATTENDU la résolution 139-SCE-307 de la sous-commission des études du 14 décembre 2021 donnant un avis favorable au projet de doctorat conjoint en sciences infirmières;

ATTENDU la résolution 390-CE-2469 de la commission des études du 20 janvier 2022 approuvant le projet de création du doctorat en sciences infirmières offert conjointement par l'UQO, l'UQAC, l'UQAR et l'UQTR;

ATTENDU le protocole d'entente relatif à l'offre du programme conjoint de doctorat en sciences infirmières signé par les quatre établissements;

ATTENDU la réception de la lettre du ministère de l'Enseignement supérieur confirmant le financement de l'effectif étudiant du doctorat conjoint en sciences infirmières;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIER les admissions au doctorat conjoint en sciences infirmières aux campus de Gatineau et Saint-Jérôme, selon les régimes d'admission à temps complet et à temps partiel, au trimestre d'automne, et ce, à compter du trimestre d'automne 2025;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7298

concernant le projet d'ouverture des admissions au doctorat en sciences infirmières offert conjointement par l'UQO, l'UQAC, l'UQAR et l'UQTR

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

D'APPROUVER la création de l'unité de gestion de programmes de troisième cycle en sciences infirmières et y rattacher le programme;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour nommer le ou la responsable de programmes de troisième cycle en sciences infirmières selon les modalités prévues au *Règlement concernant la nomination des directeurs de départements, directeurs de modules et des responsables de programmes de cycles supérieurs* de l'UQO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7299

concernant le projet de suspension des admissions au doctorat sur mesure au Département des sciences infirmières (208B)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que le doctorat sur mesure en sciences infirmières a été implanté en vue de combler rapidement, et de manière provisoire, l'absence d'un programme au troisième cycle dans la discipline;

ATTENDU que le ministère de l'Enseignement supérieur a enjoint à l'UQO de développer un doctorat en bonne et due forme pour accueillir les personnes étudiantes en sciences infirmières;

ATTENDU l'avis favorable du Comité des programmes universitaires (CPU) quant au projet de création du doctorat conjoint en sciences infirmières;

ATTENDU la signature du protocole d'entente relatif à l'offre du programme conjoint de doctorat en sciences infirmières;

ATTENDU l'ouverture du doctorat conjoint en sciences infirmières prévue au trimestre d'automne 2025;

ATTENDU la réception de la lettre du ministère de l'Enseignement supérieur confirmant le financement de l'effectif étudiant du doctorat conjoint en sciences infirmières;

ATTENDU la résolution 414-CE-3350 de la commission des études du 4 avril 2024 concernant la suspension des admissions au doctorat sur mesure au Département des sciences infirmières (208B);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Sylvie Charette,

IL EST RÉSOLU :

DE SUSPENDRE les admissions au doctorat sur mesure au Département des sciences infirmières (208B), et ce, à compter du trimestre d'automne 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7300

concernant le projet d'ouverture des admissions au trimestre d'été à temps partiel aux concentrations en histoire (7648), en science politique (7645) et en sociologie (7646) du baccalauréat en sciences sociales ainsi qu'aux majeures en histoire (6850), en science politique (6120) et en sociologie (6140)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la résolution MScS-23-61-398 du conseil de module des sciences sociales du 27 février 2024 concernant la modification de programmes en sciences sociales;

ATTENDU les triptyques de modification de programmes;

ATTENDU la résolution 414-CE-3352 de la commission des études du 4 avril 2024 concernant le projet de modification des programmes de premier cycle en sciences sociales;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sarah Hatoum, appuyée par madame Julie Martineau,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIR les admissions au trimestre d'été à temps partiel aux concentrations en histoire (7648), en science politique (7645) et en sociologie (7646) du baccalauréat en sciences sociales ainsi qu'aux majeures en histoire (6850), en science politique (6120) et en sociologie (6140), et ce, à compter du trimestre d'été 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7301

concernant le projet de suspension des admissions aux programmes courts de premier cycle sur la santé mentale (9023), sur la violence sexuelle (9025), sur la toxicomanie (9027) et sur la santé psychosociale (9029)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le faible effectif étudiant depuis l'ouverture des programmes au trimestre d'automne 2021;

ATTENDU la faible fréquentation actuelle du programme et les ressources qui doivent être mobilisées pour assurer l'offre des programmes;

ATTENDU la résolution MPSY-26-02-2024-21 du conseil de module de la psychologie du 26 février 2024 concernant la demande de suspension des admissions des programmes courts à partir du trimestre d'automne 2024;

ATTENDU la résolution 414-CE-3349 de la commission des études du 4 avril 2024 concernant le projet de suspension des admissions aux programmes courts de premier cycle sur la santé mentale (9023), sur la violence sexuelle (9025), sur la toxicomanie (9027) et sur la santé psychosociale (9029);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Kamel Adi,

IL EST RÉSOLU :

DE SUSPENDRE les admissions aux programmes courts de premier cycle sur la santé mentale (9023), sur la violence sexuelle (9025), sur la toxicomanie (9027) et sur la santé psychosociale (9029), et ce, à compter du trimestre d'automne 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 469-CA-7302

concernant le projet de suspension des admissions au trimestre d'été au certificat en information et médias numériques (4645)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-neuvième réunion tenue le lundi 22 avril 2024, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la résolution MScS-23-61-398 du conseil de module des sciences sociales du 27 février 2024 concernant la modification de programmes en sciences sociales;

ATTENDU le triptyque de modification du certificat en information et médias numériques (4645);

ATTENDU la résolution 414-CE-3352 de la commission des études du 4 avril 2024 concernant le projet de modification des programmes de premier cycle en sciences sociales;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Kamel Adi,

IL EST RÉSOLU :

DE SUSPENDRE les admissions au trimestre d'été au certificat en information et médias numériques (4645), et ce, à compter du trimestre d'été 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale